

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGRI.

N° 1104 /Sec. I b.

OBJET:

Encyclopédie RUWET.

-:-

A
Ruhengeri, le 19 mai 1951.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

En exécution de la lettre 4435/Sec.I.d. de
Monsieur le Résident du Ruanda en date du 4 décembre
1951, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint
la lettre du 24 novembre 1950 de Monsieur Ruwet.

L'Administrateur de Territoire,

R. GAUPIN,

f

Ruhengeri



4420

Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

K I S E N Y I .-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI

Ruhengeri, le 15 mars 1951.-

N° 631 / SEC.I a.

OBJET:

Encyclopédie Congolaise
Demande Monsieur Ruwet.

-:-

71

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien
me faire parvenir copie de votre lettre 4435/Sec.I.d.
du 8 décembre 1950 relative à l'objet rappelé en
marge.

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant,
M. POCHET,

on 7

Monsieur le Résident du Ruanda
à
K I G A L I .-

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI

N° 1105 / Sec. I. d.

OBJET:

Encyclopédie RUWET .-

-:-

A
Ruhengeri, le 19 mai 1951.-

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe
les renseignements demandés par votre lettre 4435/Sec.
I. d. du 8 décembre 1950.-

L'Administrateur de Territoire,

R. GAUPIN,


Monsieur le Résident du Ruanda

à

K I G A L I .-

INDUSTRIES CREEES ET EXPLOITEES PAR DES INDIGENES
EN TERRITOIRE DE RUHENGRI.

Il existe 1 exploitation (briqueterie) indigène.
(tuilerie)

Briques:

Matériaux: briques fabriquées à la main -
qualité moyenne -

Tuiles romaines: fabriquées à la main -
qualité moyenne.

La production est faible.

Filature - Tissage.-

- Il existe à la Mission de Rwaza une fabrique
du tapis.

Quoique l'atelier appartier appartient à la
Mission, on peut dire que l'entreprise est de
caractère indigène du fait que les cartons
sont d'inspiration indigène,
qu'ils sont inventés et réalisés sur les metiers
par des femmes indigènes.

Matières employées: cordes et fibres de
bananiers.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.

RESIDENCE DU RUANDA

N° 4435/SEC.1-d.

Kigali, le 8 décembre 1950.

CONFIRMATION.

Objet:

Encyclopédie congolaise
Demande MR RUWET.-

(suite lettre N°63I/Sec. du 15-3-195I
de l'Adm. du Territoire de Ruhengeri)

*Recu le
20/3/51*

Monsieur l'Administrateur de Territoire, (TOUS)

J'ai l'honneur de vous faire savoir que vous recevrez en communication, par un prochain courrier, la lettre - avec ses annexes - que m'a adressée Monsieur A. RUWET, chargé par les éditeurs de l'Encyclopédie Congolaise d'élaborer le chapitre intitulé "Le Congo Industriel".

Dès réception de cette correspondance, je vous prie de bien vouloir:

- 1) me faire tenir, suivant la nomenclature donnée, tous renseignements relatifs aux entreprises à caractère industriel créées et exploitées, dans votre Territoire, tant par des colons que par des indigènes;
- 2) transmettre les documents précités à un collègue, le plus rapidement possible et suivant le circuit mentionné ci-après: Astrida - Nyanza - Kigali-Kibungu - Byumba- Ruhengeri - Kisenyi - Shangugu.

Monsieur l'Administrateur du dernier Territoire cité voudra bien me les retourner ensuite, au plus tôt.-

Le Résident du Ruanda, G.SANDRART,
(sé) G.SANDRART.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.

Biumba, le 14 mars 1951.

RESIDENCE DU RUANDA.

TERRITOIRE DE BIUMBA.

N° 00566/SEC.

OBJET:
Encyclopédie Congolaise
Demande Monsieur Ruwet.-

*645/Sec. 1. a.
15. 3. 51*

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

✓ 9

Conformément à la lettre 4435/Sec.1.d. du 8 décembre
1950 de Monsieur le Résident du Ruanda, j'ai l'honneur de vous
faire parvenir la lettre de Monsieur RUWET.

Pour l'Administrateur de Territoire
en route,
L'Administrateur Territorial Assistant,
VAN DER HEYDEN,

Van der Heyden

A Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

RUHENGRI.-